BRITISH ENERGY : l'acquisition de tous les dangers !

Les organisations syndicales de la « Tête de Groupe » s'opposent à une opération risquée sans fondement industriel, aux conséquences financières probablement désastreuses, avec évidemment des répercussions sociales pour les salariés et les consommateurs.

Lors du prochain Conseil d'Administration du 17 septembre, la direction d'EDF proposera à nouveau de lancer une opération d'acquisition de l'entreprise British Energy, opérateur nucléaire britannique. Après un premier échec début août, et un long mois de tractations, la direction d'EDF, avec l'appui du gouvernement britannique, serait en mesure de convaincre les investisseurs privés qui avaient jugé l'offre antérieure insuffisante.
La justification avancée par le management d'EDF n'est guère convaincante. Du point de vue industriel, l'engagement de l'entreprise française dans le renouveau du nucléaire civil dans une partie du Royaume-Uni (l'Ecosse ayant adopté un moratoire) ne nécessite pas l'achat de British Energy :

- EDF dispose d'ores et déjà de 2 terrains qui pourraient accueillir des réacteurs ;
- British Energy ne dispose que d'un seul terrain ;
- EDF se serait engagée à céder un terrain déjà acquis.

En terme de sites disponibles, l'acquisition de British Energy serait une opération blanche.

L'investissement dans le nouveau nucléaire civil au Royaume-Uni ne nécessite donc pas l'achat de British Energy, dont l'outil industriel est potentiellement dangereux.

Par ailleurs, le coût d'acquisition annoncé par la presse (12 milliards de livres, soit environ 15 milliards d'euros) est faramineux au regard d'une évaluation strictement économique de British Energy, dont une grande partie des actifs sont obsolètes (beaucoup d'arrêts de tranche non programmés !). Par ailleurs, les résultats financiers à fin juin 2008 de British Energy sont mauvais et tendent à montrer que le prix proposé est sans rapport avec sa valeur. On peut s'interroger sur le fait qu'EDFsoit la seule candidate à la reprise de British Energy.

Les expériences récentes de fusions/acquisitions se sont révélées désastreuses tant pour les personnels que les citoyens (pour mémoire, les investissements sud-américains).

Il est à noter que même certains fonds de pension anglo-saxons sont inquiets des conséquences de l'opération, puisqu'ils ont ces derniers jours vendu leurs actions d'EDF entraînant une chute du cours de l'action.

La ferme conviction affichée du Président d'EDF ne suffit pas à occulter le risque industriel et social élevé et la nocivité financière de l'opération British Energy qui serait supportée par la maison-mère. **Le surcoût d'achat estimé aujourd'hui représente - a minima - une année de masse salariale du groupe EDF.**

Les quelques 30 milliards d'euros dépensés en Grande-Bretagne (achat BE + 4 EPR), dans un contexte institutionnel britannique très incertain, pèseront sur les équilibres financiers du groupe qui doit également assurer l'entretien du réseau français et préparer l'avenir de l'outil industriel tant en terme de démantèlement que de mises en service de nouveaux réacteurs, sans compter les engagements sociaux.
Nous nous interrogeons sur **les raisons objectives** qui poussent le haut management à mener à bien l'opération British Energy coûte que coûte. Nous ne démêlons pas en quoi l'achat de British Energy sert l'intérêt général.

Les élus du personnel au Comité d'Etablissement « Tête de Groupe » et leurs organisations syndicales invitent le personnel à débattre et à échanger sur ce dossier brûlant et à terme explosif le

mardi 16 septembre 2008

Tour eDF – PB6 salle 13 A 43 - à partir de 12h

Extraits de la lettre adressée le 16 juin 2008 au Président du Comité d'Etablissement au nom des élus par le Secrétaire

M.Pierre LEGRIX
Président du Comité d'Etablissement Tête de Groupe eDF SA
20, place de la Défense 92050 Paris la Défense

Monsieur le Président du Comité d'Etablissement Tête de Groupe EDF SA

Le Comité d'Etablissement Tête de Groupe a auditionné, lors de sa séance du 10 juin 2008, le Directeur de la Stratégie de la Direction Internationale et Gaz venu présenter, pour information, la politique internationale du Groupe eDF.

Au terme des échanges, restent en suspens des questions dont les réponses pourraient utilement nous éclairer sur les rebondissements de l'actualité immédiate . Etant donné les enjeux financiers colossaux en jeu, il nous semble nécessaire d'approfondir nos analyses. Il s'agit de bien comprendre les règles de fonctionnement et de gestion de nos services, préoccupations qui sont du ressort de notre Comité d'Etablissement.

Nous vous demandons, Monsieur le Président d'un Comité d'Etablissement regroupant notamment les entités Direction Internationale, Direction de la Stratégie, Direction Financière, Direction Risques Groupe, Direction Juridique, de bien vouloir répondre aux questions restées sans réponses.

Au travers des échanges avec M. Le Directeur de la Stratégie de la Direction Internationale et Synergie Groupe et de la Direction Gaz, les règles internes de décisions d'investissement et l'intervention des services dans des décisions d'investissement paraissent bien obscures. Nous avons bien compris qu'un dossier d'investissement demandait la constitution d'une équipe pluridisciplinaire, gréée en mode projet. A partir de 20 000 euros, les investissements sont examinés par le Comité des Engagements et Participations (CEP), entité de la Direction financière.

Cependant, il semblerait que ce processus ne soit pas de mise pour tous les projets. D'après ce que nous avons compris, il semblerait que des soucis de confidentialité conduisent à décider de travailler hors des procédures usuelles. Nous ne comprenons pas au passage la teneur de la confidentialité dans le dossier British Energy, puisque la presse française et britannique commentent abondamment le sujet.

- Donc, nous voulons savoir quels sont les critères retenus pour un non passage en CEP.
- Si la procédure « CEP » normale n'est pas appliquée, comment sont associées les entités expertes dans leurs différentes compétences et conservent-elles leur capacité d'alerte comme dans le mode transverse fonctionnel du CEP ?
- Quelle est la procédure « qualité » appliquée à l'instruction des projets ? Notamment, lorsqu'il est décidé de ne pas user de la procédure CEP.

Il nous semble, Monsieur le Président, que ce type de changement de règle au gré des dossiers traités jette une grande suspicion sur l'expertise interne de la part de la haute Direction. A ce propos, nous demandons à connaître les critères de sélection de « l'expertise » externe (banque conseil ?) qui, d'après notre compréhension, vient court-circuiter l'expertise interne. Nous usons de guillemets pour l'expertise externe car la presse indique par exemple une fourchette d'acquisition pour British Energy de 10 milliards à 14 milliards d'euros, prix anormalement élevé, au regard des actifs de cette entreprise dont la durée de vie restante des centrales est limitée.

[……]

Le développement du nucléaire à l'international est un axe stratégique majeur du groupe eDF. Nous n'avons pas saisi comment était incluse la dimension ressources humaines dans ce vaste projet. Quels sont les liens établis entre la Direction Internationale et la Direction des ressources humaines (deux entités de la Tête de Groupe) ? Comment est mesuré et arbitré entre les opérations d'acquisition et de construction l'apport et la disponibilité des rares et précieuses ressources humaines du groupe en matière d'expertise nucléaire et la mise à disposition du savoir-faire industriel d'EDF ? Comment est arbitrée cette mobilisation de ressources humaines entre l'international et la France ?

Comment sont pris en compte les risques d'image du groupe lorsqu'il décide d'acquérir des centrales nucléaires dont la gestion a été fortement critiquée par les autorités de sûreté locale. La Direction de la Communication (entité de la Tête de Groupe) est-elle sollicitée dans ce contexte ?

Enfin, les experts d'EDF en matière de régulation et d'affaires européennes sont-ils invités à apporter leur contribution lorsqu'une opération de dimension européenne est lancée. Nous avons tous en mémoire l'effet calamiteux de l'affaire Montedison.

Le Comité d'Etablissement Tête de Groupe s'interroge fortement sur les dérives dans les modes de travail, assez récurrentes, dès qu'une grosse opération est décidée. Il semble que les leçons de l'OPA Montedison ou des acquisitions sud-américaines, qui ont conduit à une enquête parlementaire et une inculpation fédérale brésilienne, n'ont pas été retenues si nous en jugeons par la manière dont le dossier British Energy est à nouveau conduit. « Conduire » ne serait pas d'ailleurs le terme adéquat puisqu'il semblerait que l'opération soit menée largement hors de notre entreprise dont le rôle consisterait principalement à approuver le travail externe et signer le chèque.

Pourtant, dans le cadre du travail en mode projet, dans un souci de « bonne gestion », l'achat de Bristish Energy n'aurait pas dépassé le stade d'hypothèse. Ce qui ne préjuge en rien du bien-fondé du développement de l'activité du groupe dans le nucléaire Outre-manche, puisque le Directeur de la stratégie internationale nous a indiqué que le groupe avait acheté des sites pour le développement d'EPR, indépendamment du dossier d'achat de British Energy.

Nous sommes soucieux du respect du travail et de l'expertise de nos collègues dans la structure et les règles de fonctionnement des entités de la Tête de Groupe, tout comme de la bonne utilisation des deniers de l'entreprise. Nous vous demandons de nous éclairer sur les processus mis en œuvre et d'illustrer votre propos par la dernière grande affaire en cours à savoir Bristish Energy. Il est assez contradictoire de rechercher en permanence des gains de productivité sur les fonctions centrales et d'autre part ne pas utiliser les expertises internes de ces fonctions centrales, notamment pour des opérations dont les enjeux financiers et industriels engagent le groupe pour plusieurs décennies.

Dans l'attente de vos réponses lors de la prochaine séance du Comité d'Etablissement Tête de Groupe du 2 juillet 2008, Monsieur le Président, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : La Secrétaire du Comité Central d'Etablissement, le Président de la Commission économique du Comité Central d'Etablissement, les membres du CE Tête de Groupe d'eDF SA

Paris, le 15 septembre 2008